bien que ce dernier soit seul spécifié dans les résolutions, l'élargissement des canaux n'étant mentionné que d'une manière générale. Si nous avons la confédération, hons. messieurs, il faut que le chemin de fer intercolonial se fasse, mais j'ai l'espoir que les améliorations de l'ouest se feront en même temps. (Ecoutez ! écoutez !) Je pense, hons. messieurs, que nous devrions nous guider, quant à notre vote, sur la prospérité que cette mesure apportera aux provinces, et si elle doit nous être avantageuse, nous devrions l'adopter sans retard inutile. Que peut-on demander de plus à ce projet? ne nous paraît-il pas devoir mettre fin à ces difficultés des deux sections qui ont si longtemps agité le pays? ne renferme-t-il pas en lui les moyens d'étendre notre influence sur un immense et fertile territoire? ne nous ouvrira-t-il pas la voie à deux des plus beaux ports de l'Atlantique: St. Jean et Lialitax? ne nous donnera-t-il pas accès à la mer en toute saison? ne nous ouvrira-t-il les mines houillières des provinces inférieures? n'ajoutera-t-il pas un million près à notre population, et ne placera-t-il pas sous un même gouvernement quatre millions d'ames? (Ecoutez! écoutez!) Mais si la mesure était rejetée, dans quelle position nous trouverions-nous? Celle faite au Haut-Canada, je le pense, serait désespérée; car toutes ces questions qui ont agité le pays et retardé son avancement seraient encore à régler; la question de la représentation d'après le nombre renaftrait avec plus de vigueur que jamais, bien que rien ne ferait présager qu'elle dût être réglée de longtemps, et l'agitation dont elle serait la cause ne pourrait vraisemblablement cesser qu'une fois cette réforme obtenue. (Ecoutez l'écoutez !) Vous savez aussi, hons. messieurs, quelle influence le projet arrêté par la conférence a eu sur notre crédit en Angleterre : celle d'opérer une hausse de 15 à 17 pour cent sur nos effets publics : eh! bien, que la mesure soit repoussée par le parlement, en Angleterre le retentissement de sa chute sera suivi d'un sentiment de malaise ; et les amis que nous comptons là désespéreront presque de nous voir jamais en position de fonder un crédit pour nos affaires financières ni de légiférer pour nous-mêmes d'une manière digne d'hommes d'état. Quelques hons. messieurs ont dit que ce serait avec crainte qu'ils prendraient sur eux de voter sur une question qui doit changer la constitution de la chambre sans consulter le peuple.

Pourquoi une pareille crainte? Pourquoi sommes-nous donc ici, si ce n'est pour y accepter la solidarité de nos actes? Le peuple nous a députés ici pour cela, et afin que nous décidions de notre mieux sur toutes les mesures qui peuvent nous être présentées. De plus, je suis d'avis que la responsabilité de remettre l'adoption du projet, ou de la confédération elle-même, est beaucoup plus grande que celle de le sanctionner. (Ecouten! écoutez!) Si nous remettons la mesure, si nous adoptons un amendement à cet effet, -ce qui aura peut-être pour résultat d'ajourner à toujours la confédération-ma pensée est que notre conduite sera considérée des plus factieuses et des moins patriotiques. On a beaucoup parlé de la possibilité d'une rupture entre cette chambre et l'assembléenotre passé n'offre que peu de cas de ce genre, et encore n'avaient-ils rien de sérieux; mais si l'amendement passe, je prévois une scission qui pourrait être extrêmement préjudiciable à cette chambre, peut être même assez pour lui enlever son influence sur ce pays. Supposons que ces résolutions soient votées dans l'autre chambre par une forte majorité,fait dont je doute peu-et que nous adoptions l'amendement; supposons que toutes les législatures des provinces d'en-bas adoptent ces résolutions et que cette chambre seule les rejette, pensez vous que le parlement anglais, par l'attitude que nous aurons prise, se laissera circonvenir au point de repousser ce qui lui paraîtra le plus dans les intérêts de l'Amérique Britannique? Je conçois combien notre position serait alors fausse, car elle pourrait avoir pour résultat de faire mettre de côté l'opinion et le vote de cette chambre. (Ecouter.) Tant que cette mesure ne sera pas adoptée, il est impossible de s'occuper de la défense du pays, et pourtant tous reconnaissent que la situation exige que l'on y pourvoie sans retard. Devant un pareil état de choses, et sous des circonstances reconnues graves par tous les hommes bien pensants, est-il patriotique, hons. messieurs, est-il sage de retarder inutilement l'adoption de ces résolutions? Il se peut que dans leurs détails elles ne soient pas conformes aux vues de tous ces hons. messieurs, mais ils doivent voir que collectivement elles tendent à un but avantageux ; ils ne peuvent faire autrement que d'admettre l'importance qu'il y a de les adopter sans délai, et que si elles doivent recevoir la sanction du parlement impérial à sa prochaine session, il n'y a pas de temps à perdre. (Ecoutez ! écoutez !)